

Département
du Nord

Arrondissement
de LILLE

CCAS de
CYSOING



Nomenclature : 7.1
2026/07

C.C.A.S DE CYSOING

Délibération du Conseil d'Administration du 15 mai 2026

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, Régulièrement convoqué le 7 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 15 mai 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Benjamin DUMORTIER, Maire de Cysoing, Président de droit du CCAS.

Étaient présents : Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Isabelle LEPERS, Laurent POUILLART, Frédéric MINET, Patrick COLIN, Guy QUENET, Marie-Andrée DEVYLDERE, Bernadette COLLART, Elisabeth DUFOUR, Elisabeth DHERVILLE, Thérèse CAFFART.

Étaient absentes excusées représentées : Pascal BOILEAU (procuration Isabelle LEPERS), Martine HEURTEAUX (procuration Marion DUBOIS), Catherine LUCHIER (pouvoir Benjamin DUMORTIER).

Etaient absents excusés : Alain CHANU, Martine HERBAUX.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents : 12

Nombre d'Administrateurs absents représentés : 3

Nombre d'Administrateurs absents excusés : 2

POINT 7) : Rapport et Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-6 et R. 123-21 ;

Vu la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue la première étape obligatoire du cycle budgétaire, devant intervenir dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif ;

Considérant que ce débat doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) préalablement mis à la disposition des administrateurs ;

Considérant que l'encours de la dette du CCAS de Cysoing est structurellement nul ;

Entendu la présentation détaillée du Rapport d'Orientations Budgétaires effectuée par Monsieur le Président ;

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle aux Membres du Conseil d'Administration que le Centre

Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif autonome qui, pour mettre en œuvre ses actions, dispose d'un budget qu'il lui appartient d'adopter. Conformément à la réglementation, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de dégager les priorités de la structure et d'analyser sa trajectoire financière. S'il n'a aucun caractère décisionnel, il doit faire l'objet d'une délibération spécifique l'actant.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 s'articule comme suit :

I — Résultats 2025 repris au Budget Primitif 2026

Les résultats de l'exercice 2025, servant de base à la préparation du budget primitif 2026, s'établissent ainsi :

Section	Résultat clôture 2024	Résultat exercice 2025	Résultat clôture 2025
Investissement	236 852,24 €	-143 346,98 €	93 505,26 €
Fonctionnement	32 505,69 €	-10 576,81 €	21 928,88 €
Total	269 357,93 €	-153 923,79 €	115 434,14 €

Les restes à réaliser 2025 s'élèvent à **15 877,20 €** en dépenses d'investissement et à 0,00 € en recettes. Après prise en compte de ces restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de financement de **77 628,06 €**.

Le budget primitif 2026 ne prévoit donc **aucune affectation au compte 1068**. L'intégralité de l'excédent de fonctionnement, soit **21 928,88 €**, est reprise en section de fonctionnement au compte 002.

II — Section d'investissement

La vente antérieure de terrains pour la construction de la maison médicale et du terrain synthétique permet de conserver une situation financière saine. En 2025, le CCAS a exécuté 157 977,52 € de dépenses d'investissement (principalement au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées »). Les recettes d'investissement réalisées s'élèvent à 251 482,78 € (dont 236 852,24 € d'excédent reporté, 13 839,41 € d'amortissements et 791,13 € de FCTVA).

La section d'investissement du budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes à **111 414,60 €** :

- **Dépenses d'investissement 2026 :**
 - Chapitre 21 (Immobilisations corporelles - RAR 2025 et crédits nouveaux) : 93 505,26 €
 - Chapitre 204 (Subventions d'équipement versées aux projets de la commune) : 17 909,34 €
- **Recettes d'investissement 2026 :**
 - Compte R001 (Excédent d'investissement reporté) : 93 505,26 €
 - Compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) : 0,00 €
 - Chapitre 040 (Opérations d'ordre de transfert entre sections) : 17 909,34 €

Les crédits nouveaux du chapitre 21 s'élèvent à 77 628,06 € et permettront de poursuivre

les participations du CCAS aux aménagements communaux en faveur des familles, des aînés et du lien intergénérationnel. L'encours de dette demeure nul.

III — Section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de l'exercice 2025 se sont élevées à 60 527,12 € hors reports (dont 52 000,00 € de dotation de la Ville de Cysoing et 7 002,14 € de revenus des immeubles, baux ruraux et droits de chasse).

Pour 2026, les recettes prévisionnelles s'élèvent à **83 685,88 €** :

- Chapitre 70 (Produits des services, domaine et ventes diverses) : 1 500,00 €
- Chapitre 74 (Dotations et participations — Participation de la Ville) : 52 000,00 €
- Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) : 8 257,00 €
- Compte R002 (Résultat de fonctionnement reporté) : 21 928,88 €

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2025 s'étaient élevées à 71 103,93 €. Pour 2026, les propositions de crédits s'équilibrent à **83 685,88 €** :

- Chapitre 011 (Charges à caractère général — Actions courantes) : 27 952,97 €
- Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante — Aides, aînés, familles, associations) : 33 743,57 €
- Chapitre 67 (Charges spécifiques — Annulations de titres sur exercices antérieurs) : 4 080,00 €
- Chapitre 042 (Opérations d'ordre de transfert entre sections — Dotations aux amortissements) : 17 909,34 €

IV — Synthèse du Budget Primitif 2026

Le projet de budget global consolidé s'équilibre de la manière suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	111 414,60 €	111 414,60 €
Fonctionnement	83 685,88 €	83 685,88 €
Total du Budget	195 100,48 €	195 100,48 €

Le budget primitif 2026 traduit la poursuite des actions du CCAS en faveur des aînés, des familles et des publics les plus fragiles, tout en maintenant une situation financière saine et un endettement nul.

À la suite de cet exposé, Monsieur le Président invite les administrateurs à ouvrir le débat.

Décision

Le Conseil d'administration, à l'issue du débat :

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'exercice 2026 ;
- **CERTIFIE** qu'un débat d'orientations budgétaires s'est valablement tenu au sein de l'assemblée lors de la séance de ce jour ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une transmission au représentant de l'État dans le département et d'une publicité réglementaire.

Le Président
Benjamin DUMORTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'État